

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 9 avril 2025

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

Date de la convocation : 3 avril 2025

**L'an deux mille vingt-cinq
et le 9 avril**

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, ORIOU Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 3 avril 2025

Absents excusés (pouvoirs) :

FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à ROBERT Florence
GAILLAC Patrick donne pouvoir à LHERM Maryline
MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
SALANDIN Didier donne pouvoir à GONTIER Chantal

N° 8-2025

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Subventions aux associations 2025

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions aux associations pour l'exercice 2025 selon la répartition reprise dans le tableau ci-dessous :

Associations	2025			
	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
SPORTIVES				
AAPPMA Pêche	500 €	200 €		
ASL Rugby	1 285 €	3 000 €	1 000 €	Réalisation du centenaire

Avenir du Tennis Lislois	725 €			
Déjantés	300 €	200 €		
Diane Lisloise	100 €	500 €		
Dynamic Dogs 81	100 €		100 €	Organisation d'un évènement à Lisle sur Tarn
Ecurie des deux rives	500 €		300 €	Organisation rallye des côtes du tarn
Entre Gaillac et Rabastens	100 €			
FC Vignoble 81	2 985 €	1 000 €	500 €	Tenue tournoi des vendanges
Judo Club Lislois	2 930 €	270 €		
LST Bad	1 290 €			
Lisle Rando	100 €			
OUEST Tarn HANDBALL	1 620 €			
Sportives du Collège "JMG Le Clézio"	1 300 €			
Tarn Dadou BASKET Club Lislois	1 320 €			
Union Bouliste Lisloise	840 €			
SOCIALES	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
A. D. M. R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 500 €			
Ainés Ruraux - Génération Mouvement	100 €	400 €		
Alter Egaux			400 €	Organisation concert musique classique
Amicale Anciens de la Légion Etrangère	100 €		50 €	Organisation cérémonie Camerone
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 000 €			
Repas Service à Domicile (ARSAD)	400 €			
Comité des Combattants du canton	350 €			
Donneurs de sang	250 €			
Entraide et Réciprocité	100 €	150 €	400 €	Tenue des projections cinéma
Familles rurales	100 €			
Souvenir Français	150 €		350 €	Organisation du 14 juillet
Univers des 4 pattes	800 €			
CULTURE & FESTIVITES	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Académie Musicale Lisloise	1 600 €			
Amis de la Chanson	2 000 €			
Arts Scénics	3 500 €	1 000 €	1 500 €	Présentation facture WC

Association de sauvegarde de la Chapelle de Gradille	200 €			
Commerçants et Artisans de Proximité (CAP)	100 €		300 €	Organisation des animations de Pâques
			600 €	Tenue du marché gourmand
			5 000 €	Tenue du village de Noël
Forains lillois	200 €		300 €	Animation sur marché
Grandes Fêtes	1 000 €	2 000 €		
Hola	400 €		800 €	Aide à l'accueil d'un groupe espagnol pour les soirs d'été
Les amis de Sivens	100 €	500 €	200 €	Tenue vide grenier
			500 €	Tenue des festaires de Sivens
Les lézards de Lisle	100 €		200 €	Spectacle familial
LISLE NOIR	2 000 €	500 €	2 000 €	Tenue de l'évènement
Terres d'amitié	400 €			
PATRIMOINE	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Notre Dame de la Jonquiére	1 000 €			
ENVIRONNEMENT	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Les Arpents Verts	100 €			
Les jardiniers de Mazérac	100 €			
ENFANCE JEUNESSE	Base	Exceptionnelle	Conditionnée	Condition
Amicale école publique Bellevue	1 500 €			
Amicale des parents d'élèves Ecole Privée Sacré Cœur	1 500 €			
Foyer Educatif du Collège de Lisle	1 000 €			
La Sauce autonome des Parents d'élèves du Collège JMG Le Clézio de Lisle	100 €	200 €	200 €	Tenue boom des collégiens
Lisle o doudou	100 €	250 €		
MJC	3 000 €			
Les minis poussent	100 €	250 €		
TOTAL	40 945 €	10 420 €	14 700 €	
	66 065 €			

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à procéder au versement des subventions soumises à conditions dès lors que les critères d'éligibilité ont été constatés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

Ne participent pas au vote :

- DE OLIVEIRA Katy pour l'ASL Rugby
- FONVIEILLE Liliane pour Holà
- LAMBERT Annie pour l'ADMR
- LHERM Maryline pour Lisle o doudou
- MAYERAS Philippe pour L'Ecurie des deux Rives
- ORIOL Clarisse pour le FC Vignoble 81 et Entraide et Réciprocité
- PUJOLAR Théo pour Les Arts Scénics
- VEYRIES Laurent pour le FC Vignoble 81

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 11 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.